

Le 23 juillet 2024

Lettre envoyée par courriel

Objet : Nouveau rapport de la FCEI - La reconnaissance mutuelle demeure la meilleure voie à suivre pour éliminer les obstacles restants au commerce intérieur

Madame et Messieurs les Premiers Ministres,

Nous vous écrivons au nom des 97 000 membres de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) pour vous faire part de leur point de vue sur le commerce intérieur et encourager vos gouvernements à prioriser la reconnaissance mutuelle pour éliminer les obstacles restants.

La hausse des coûts et la faible croissance de la productivité nationale ne font qu'accentuer l'urgence d'éliminer les obstacles inutiles à la mobilité de la main-d'œuvre et au commerce de biens et services au Canada. Selon le Baromètre des affaires^{MD} de la FCEI, la demande intérieure insuffisante, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et le manque de fonds de roulement sont les principaux facteurs limitant les ventes et la croissance à l'échelle provinciale¹.

Compte tenu de ces difficultés, il est essentiel que les gouvernements misent sur des politiques qui favoriseraient le commerce intérieur. La réduction des entraves au commerce intérieur enrichirait l'offre de produits et de services, améliorerait l'approvisionnement et réduirait les prix pour les entreprises et les consommateurs. Elle pourrait aussi créer des emplois, pallier les pénuries de main-d'œuvre, favoriser l'innovation et stimuler la croissance économique en apportant des solutions au déficit de productivité du Canada. En fait, **on estime que cela pourrait représenter un gain de valeur annuel de 200 milliards de dollars pour l'économie canadienne, soit 5 100 \$ par habitant².**

La FCEI a récemment mis à jour son [Bulletin sur la coopération entre provinces et territoires au Canada](#), qui évalue les progrès des gouvernements selon trois grands axes : les exceptions à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), les obstacles au commerce intérieur et l'état d'avancement de la mise en œuvre des accords de conciliation de la Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation (TCCR). Elle a également ajouté un indicateur valant des points boni pour évaluer le leadership du gouvernement en matière de commerce intérieur en 2023.

¹ FCEI, Baromètre des affaires^{MD}, juin 2024.

² Trevor Tombe et Ryan Manucha. *Liberalizing internal trade through mutual recognition: A legal and economic analysis*, 20 septembre 2022. Rapport du Macdonald-Laurier Institute. https://www.trevortombe.com/publication/mli_trade/

Les notes de cette année indiquent qu'il reste encore fort à faire pour réduire les obstacles au commerce intérieur. De plus, 88 % des PME jugent crucial que les gouvernements de tout le pays aient pour priorité de supprimer les obstacles à la circulation des produits, des services et de la main-d'œuvre entre les provinces et les territoires.

Cependant, la FCEI craint que les progrès soient trop lents et que d'importants obstacles demeurent. Il faut savoir que seulement 17 des 30 éléments du plan de travail de la TCCR ont été ratifiés. Des 17 éléments, 16 ont été achevés au moyen d'un accord de conciliation, et 5 ont été pleinement mis en œuvre dans l'ensemble des provinces et territoires. Cela signifie que seulement 17 % des éléments du plan de travail ont été achevés. La lenteur des progrès montre clairement que le gouvernement doit faire preuve de plus de leadership pour que les choses s'améliorent.

En outre, d'autres obstacles importants qui ne sont pas du ressort de la TCCR demeurent. Par exemple, les consommateurs ne sont toujours pas en mesure de commander et de faire livrer des produits alcoolisés canadiens provenant d'une autre province, d'acheter des aliments dans une autre province, ou de travailler dans plusieurs provinces sans se heurter à de nombreuses difficultés. Nous étions ravis de voir les premiers ministres reconnaître l'importance d'éliminer les obstacles au commerce intérieur après la dernière réunion du Conseil de la fédération tenue en Nouvelle-Écosse ce mois-ci. Cependant, 7 ans après la signature de l'ALEC, presque rien n'a été fait pour éliminer ces obstacles évidents. Le gouvernement doit accentuer ses efforts pour aider les entreprises canadiennes et faire comprendre aux autres pays que le Canada est favorable à la circulation des citoyens, des biens, des services et des capitaux.

Nous sommes heureux de constater que la reconnaissance mutuelle figure dans le plan de travail de la TCCR ainsi que dans le Plan d'action fédéral pour renforcer le commerce intérieur, mais nous voulons voir ces plans se concrétiser. La FCEI continue de recommander à tous les gouvernements du pays **d'adopter rapidement un accord de reconnaissance mutuelle englobant l'ensemble des mesures fédérales, provinciales et territoriales qui imposent des exigences sur la vente ou l'utilisation de biens et de services, de sorte que tout bien ou service qui peut être vendu ou utilisé dans une province ou un territoire puisse être vendu ou utilisé dans tous les autres sans exigences additionnelles.** Selon cette approche, chaque province et territoire reconnaîtrait les normes réglementaires des autres.

L'élimination des obstacles au commerce intérieur est essentielle à l'économie du pays. La reconnaissance mutuelle des normes provinciales et territoriales enverrait un signal fort quant à la volonté du Canada de créer un climat propice à l'investissement. De plus, elle aurait des retombées positives pour les particuliers et les entreprises du pays en élargissant l'offre de produits et de services, en faisant baisser les prix dans un contexte de forte inflation, en créant des emplois et en encourageant l'innovation.

Au nom de nos membres, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces priorités.

Nous vous prions d'agréer, Madame et Messieurs les Premiers Ministres, l'expression de notre plus haute considération.

François Vincent
Vice-président, Québec

Francis Bérubé
Directeur des affaires provinciales

c.c. : Ministres provinciaux du commerce